

Le conseil d'école s'est tenu en distanciel, en raison de la situation sanitaire.

Membres de droit présents :

Enseignants : Mmes Parraga, Lerot-Troubet , Favennec, Cérésère, Quinternet, Franc, Velot-Lerou, Grégoire, Garot, Cosse, Mauré, MM. Damon, Micheau, Servant

Adjointe au Maire en charge de l'Éducation et de l'Enfance : Mme Belmonte

Adjointe au Maire en charge du PEDT, du périscolaire et de la jeunesse : Mme Pochez

Représentants des parents d'élèves ALPE : M. Rey, Mme Le Brun, Mme Beauval, Mme Morante Cazaux, M. Pollet, M. Rolet.

Représentants des parents d'élèves FCPE : Mme Salgues, M. Samson, Mme Damiens, Mme Garrido.

Membres de droit excusés :

Mme Khorsi, Inspectrice de l'Éducation Nationale

Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale (DDEN) : Mme Valet

Mme Buathier, enseignante

Membres invités :

Responsable du service éducation : Mme Sicard

Responsable de l'ALAE : Mme Pain

Présidente de séance : Mme Lagarrigue

Secrétaire de séance : Mme Lagarrigue

Ouverture de la séance : 18h

1) Présentations et attributions du conseil d'école

Le conseil d'école est composé des membres suivants :

1° Le directeur de l'école, président ;

2° Le maire ou son représentant et un conseiller municipal désigné par le conseil municipal ;

3° Les maîtres de l'école et les maîtres remplaçants exerçant dans l'école au moment des réunions du conseil ;

4° Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées intervenant dans l'école choisi par le conseil des maîtres de l'école ;

5° Les représentants des parents d'élèves en nombre égal à celui des classes de l'école.

6° Le délégué départemental de l'éducation nationale.

L'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription assiste de droit aux réunions.

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'à l'intervention du renouvellement de ses membres.

Le conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

Assistent avec voix consultative aux séances du conseil d'école pour les affaires les intéressantes :

a) Les personnels du réseau d'aides spécialisées ainsi que les médecins chargés du contrôle médical scolaire, les infirmiers et infirmières scolaires, les assistants de service social et les agents spécialisés des écoles maternelles ; en outre, lorsque des personnels médicaux ou paramédicaux participent à des actions d'intégration d'enfants handicapés, le président peut, après avis du conseil, inviter une ou plusieurs de ces personnes à s'associer aux travaux du conseil ;

b) Le cas échéant, les personnels chargés de l'enseignement des langues vivantes, les maîtres étrangers assurant dans les locaux scolaires des cours de langue et culture d'origine, les maîtres chargés des cours de langue et culture régionales, les personnes chargées des activités complémentaires et les représentants des activités périscolaires pour les questions relatives à leurs activités en relation avec la vie de l'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter une ou plusieurs personnes dont la consultation est jugée utile en fonction de l'ordre du jour.

Les suppléants des représentants des parents d'élèves peuvent assister aux séances du conseil d'école.

Le Conseil d'École, sur proposition du directeur d'école :

- vote le règlement intérieur lors de la première réunion du conseil d'école
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- donne avis et suggestions sur le fonctionnement et la vie de l'école
- statue sur la partie pédagogique du projet d'école
- adopte le projet d'école (établi pour 4 ans)
- donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux hors temps scolaire
- est destinataire du bilan de fin d'année du projet d'école
- est informé sur l'organisation des aides spécialisées
- examine les conditions d'organisation du dialogue lors de la première réunion (réunion de rentrée, rencontres parents-enseignants)

A l'issue de chaque séance du conseil d'école, un **procès-verbal** de la réunion est dressé par son président, signé par celui-ci puis contresigné par le secrétaire de séance et consigné dans un registre spécial conservé à l'école. Un exemplaire du procès-verbal est adressé à l'inspectrice de l'éducation nationale chargée de la circonscription et un exemplaire est adressé au maire. Un exemplaire du procès-verbal est affiché sur le panneau d'entrée de l'école.

Dates des prochains conseils d'école : **mardi 2 mars et jeudi 17 juin 2021** à 18h.

2) Rentrée

Effectifs :

10 inscriptions après l'été.

En ce moment, dans l'école, **il y a 374 élèves** répartis de la façon suivante :

- 3 classes de CP (2 classes à 25 et 1 classe à 26),
- 1 classe de CP/CE1 à 24 élèves (8 + 16)
- 2 classes de CE1 avec 26 élèves,
- 2 classes de CE2 (27 et 29 élèves),
- 1 classe de CE1/CE2 à 24 (6 + 18),
- 2 classes de CM1 de (29 et 30 élèves),
- 1 classe de CM1/CM2 à 25 (13 + 12),
- 2 classes de CM2 à 29 élèves.

Rentrée du 2 novembre :

La rentrée du 2 novembre a été marquée à la fois par le temps d'hommage à Samuel Paty (temps pédagogique en classe pour tous le lundi 2 novembre, sauf 2 classes qui le feront le mardi 3 novembre, ainsi que lecture de la lettre aux Instituteurs et Institutrices de Jean Jaurès et minute de silence pour les CM1 et CM2), le renforcement du protocole sanitaire (limitation plus stricte du brassage des élèves, port du masque par les élèves, aération plus fréquente des locaux) et la mise en œuvre du plan Vigipirate urgence attentat (merci aux parents de déposer rapidement leur enfant au portail et de ne pas stationner devant l'école).

Résultat des élections des représentants de parents d'élèves

Sur 610 électeurs inscrits, il y a eu **331** votants. Participation en hausse par rapport à 2019 (taux de participation 54.44% cette année).

27 bulletins nuls ou blancs, donc 304 suffrages exprimés.

La FCPE a obtenu 135 votes (6 sièges) et ALPE a obtenu 169 votes (8 sièges).

| ALPE | | FCPE | |
|--------------------|-------------------|-------------|--------------|
| Titulaires | Suppléants | Titulaires | Suppléants |
| M REY | M ROLET | Mme SALGUES | Mme CALAS |
| Mme LE BRUN | Mme COURBET | M SAMSON | Mme DONNET |
| Mme BEAUVAL | Mme CABATON | M ISIK | Mme FAUCHER |
| Mme MORANTE CAZAUX | Mme THOMAS-MICHEL | Mme DAMIENS | Mme DA SILVA |
| M POLLET | M DIAS | Mme GARRIDO | M MOUNIER |
| Mme DOS REIS | Mme LEMAIRE | M MAOUGAL | M DURAND |
| Mme PARIS | | | |
| Mme GRONDIN | | | |

Des élections de délégués des élèves ont eu lieu en même temps dans les classes de CM1, CM2 et dans la classe de CE1/CE2.

3) Règlement intérieur de l'école

Cf. règlement intérieur ci-joint.

Modification proposée : fruits ou compotes recommandés pour la collation du matin.

→ *Voté à l'unanimité à 18h30.*

Le règlement intérieur sera affiché sur le panneau d'affichage et envoyé par mail aux familles.

Rappels aux familles :

- Merci de penser à prévenir l'école en cas d'absence de l'enfant avant 9h (message téléphonique ou mail) et à justifier l'absence par écrit, sur feuille libre, au retour de l'enfant.
- A la sortie de l'école, les enseignants accompagnent les enfants jusqu'au portail. Ils sont alors sous l'entière responsabilité des parents. Les enseignants ne sont pas tenus de remettre l'enfant à un adulte en particulier.
- Les rendez-vous médicaux ou administratifs doivent être pris en dehors du temps scolaire. Dans le cas contraire, l'enfant ne peut entrer ou sortir de l'école qu'aux horaires d'ouverture du portail.
- Les élèves ne doivent apporter à l'école que les objets demandés par les enseignants.

Dialogue avec les parents d'élèves : la réunion générale de rentrée avec la directrice n'a pu avoir lieu en raison du contexte sanitaire. Les réunions de rentrée ont eu lieu les deuxième et troisième semaines de septembre.

Comme indiqué dans le règlement, les rencontres parents/enseignantes sont possibles sur rendez-vous.

La directrice a des réunions régulières avec les représentants de parents pour préparer les conseils d'école.

4) Vie de l'école

RASED (dispositif de l'Education nationale)

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté appartient au pôle ressource de la circonscription : il est constitué de 5 psychologues et 2 enseignants spécialisés pour les 28 écoles de la circonscription (Plaisance, Tournefeuille, Frouzins et Seysses).

A l'école Prévert, sont présentes une psychologue de l'Education Nationale M^{me} Frontil-Dubosc, et une enseignante spécialisée, Mme Boisseau.

Coordonnées RASED : 05.62.13.52.71 - email : rased-hg16.plaisance-jp@ac-toulouse.fr

Les membres du RASED participent aux conseils de cycle avec les enseignantes, ce qui permet d'avoir des regards croisés sur les élèves mais aussi aux réunions d'équipes éducatives qui concernent les enfants avec des problématiques particulières (situations de handicap, soins extérieurs). Des bilans sont faits essentiellement pour des orientations, ou pour comprendre plus particulièrement des difficultés d'un élève.

En concertation avec les enseignants, ou suite à des sollicitations des familles, les membres du RASED peuvent être amenés à observer un enfant en classe. Ces observations peuvent déboucher sur des prises en charges. Les parents sont toujours informés et les observations débouchent toujours sur un entretien.

AESH : Accompagnants pour les Elèves en Situation de Handicap. Nous avons 8 AESH à l'école pour accompagner 15 élèves en situation de handicap, dont 3 bénéficient d'une AESH individuelle sur tout le temps scolaire. Il reste donc 5 AESH pour accompagner 12 enfants. 2 AESH ont été en congé maladie en période 1, non remplacées, il a donc été difficile d'assurer un accompagnement satisfaisant pour tous les enfants concernés.

Services civiques : Jacques Destremau et Shana Valovic ont débuté une mission de service civique au sein de l'école, du 2 novembre au 1^{er} juin. Ils contribuent aux activités pédagogiques de l'école et participent à la surveillance des récréations.

PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) : ils sont établis avec le médecin scolaire, les parents, le personnel de l'ALAE, les enseignants des enfants, sur ordonnance du médecin de l'enfant. Nous avons établi 18 PAI dont 11 pour asthme, 4 pour allergies alimentaires (parfois avec asthme) et 3 divers.

Sécurité : PPMS intrusion et évacuation incendie

- *Evacuation incendie* : exercice réalisé le 18 septembre 2020 (exercice préparé en classe, élèves et personnels avertis). Tous les enfants ont évacué en 1min 10s. Bon déroulement. Un deuxième aura lieu au mois de mars, les enfants ne seront pas prévenus.
- *PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) intrusion* : exercice réalisé le 14 octobre à 9h45. Quatre parents d'élèves étaient présents, ainsi que M. Barrué responsable sécurité pour la mairie. Le scénario choisi était une tentative d'intrusion par l'entrée de l'école élémentaire. La directrice de l'école élémentaire a activé l'alarme depuis son bureau. Tous les élèves de l'école élémentaire étaient en classe au moment du déclenchement de l'alarme, sauf une classe au gymnase. La mise à l'abri des élèves a été rapide et silencieuse (confinement dans les salles de classe), toutes les classes ont bien été fermées à clé, les élèves ont respecté le silence.

L'alarme a bien été entendue par tous, et a été ensuite déclenchée à la maternelle. La classe au gymnase a été prévenue par message via un groupe whatsapp incluant les enseignants de l'élémentaire et de la maternelle. La remontée des effectifs s'est effectuée par ce groupe whatsapp, rapidement. L'exercice était donc satisfaisant, mais appelle néanmoins certaines remarques:

- Le déclenchement de l'alarme PPMS est indépendant à Prévert et Kergomard, ce qui est surprenant puisque les deux bâtiments communiquent.
- Le personnel ALAE présent dans les préfabriqués de la cour n'a pas entendu l'alarme. Ils n'ont aucun moyen de s'enfermer si nécessaire. Leur porte s'ouvre vers l'extérieur, il n'est donc pas possible de la barricader.
- Si des élèves s'étaient trouvés dans la cour au moment de l'exercice, ils n'auraient pas eu de moyen de s'enfuir, le portail au fond de la cour étant fermé et seul un enseignant disposant de cette clé. Il apparaît nécessaire que tous les barilletts des différents portails soient identiques et que tous les enseignants puissent disposer de la clé. *La Mairie indique que le coût pour fournir des clés à chaque enseignant serait trop important. L'installation de digicodes au niveau de ces portails est évoquée, l'équipe enseignante émet des réserves quant à cette proposition, l'utilisation d'un code en cas de panique paraissant peu pertinente.*
- La mise à l'abri est ralentie par le fait que l'on doit maintenir l'interrupteur du volet roulant pour le fermer, ce qui implique de ne pouvoir en fermer qu'un à la fois et que la personne qui ferme reste un long moment proche des fenêtres, exposée. *La Mairie indique que ce dispositif est conforme aux normes de sécurité, dans la mesure où les volets roulants doivent pouvoir être stoppés si un enfant se glissait dessous pendant qu'il se baisse.*
- Il apparaît nécessaire de réfléchir à un plan de mise en sûreté qui permette aux élèves de s'échapper de l'école si besoin.
- Le contenu des toutes les mallettes PPMS présentes dans l'école (une mallette par classe + BCD + salle polyvalente + bureau directrice) est périmé depuis plusieurs années (désinfectant, pansements, compresses), il est nécessaire de le remplacer. *La Mairie précise que ce matériel sera remplacé.*

PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté) confinement : un exercice sera programmé en mars 2021.

5) Projet d'école et projets de l'année

Présentation des actions du projet d'école déclinées cette année.

Axe 1 : Améliorer la continuité des enseignements intra et inter-cycle : création d'outils inter-cycle pour les enseignants et les élèves, chorale d'école.

Axe 2 : Permettre aux élèves de devenir des citoyens responsables : potager permaculture, sensibilisation au handicap, parlement des enfants et journal d'école.

Axe 3 : Permettre aux élèves d'améliorer leurs compétences en lecture : actions spécifiques pour renforcer la compréhension des textes lus ou entendus.

| Sorties | Classes | Dates |
|--|---|--|
| Festival International du Film de Fiction Historique à l'ONYX ➔ trois classes ont participé aux séances scolaires | CM1/CM2a Mme Cosse CM2b Mme Mauré CM2c M. Servant | 29 / 09 et 01 / 10 |
| Vendanges et visite du musée Le Lherm | CPa Mme Parraga CPc Mme Favennec | Annulée |
| Auditorium Saint Pierre des Cuisines à Toulouse | CM1A M Damon CE1 /CE2 Mme Velot-Lerou CM1 B Mme Garot | Le 12 octobre Le 12 octobre Le 2 février |
| Muséum de Toulouse | CM1A M Damon CE1 /CE2 Mme Velot-Lerou | Le 10 décembre |

La situation sanitaire ne permet pas d'envisager des classes transplantées pour le moment.

En remplacement, les classes de CE1 de Mme Cerisère et Mme Franc envisagent une sortie à la semaine, sans nuitée, sur le thème du théâtre et du cirque, au théâtre des grands enfants à Cugnaux.

Evaluations CP et CE1 : restitution des résultats, information des familles → les résultats sont restitués lors de rencontres individuelles famille/enseignants.

Cette année, on constate une très légère baisse des résultats en CP et une baisse plus marquée en CE1.

Projets particuliers :

- La FCPE ne pourra pas renouveler la vente de sapins à Noël, compte tenu du contexte sanitaire et du plan Vigipirate en cours.
- L'école proposera une vente d'objets, si besoin, pour aider à financer des projets particuliers, et notamment la sortie à la semaine des CE1.
- L'association ALPE renouvelle le projet éco-citoyen de récupération de matériel scolaire usagé et de cartouches d'encre vides. Les boîtes de récupération sont dans le hall d'entrée. Un totem de récupération d'emballages est situé devant l'entrée principale, directement à l'usage des familles. Un projet sur la récupération et le tri des emballages de goûter est envisagé en lien avec l'ALAE.
- L'association ALPE propose également une vente de savons entièrement naturels.

Loto, fêtes

La situation sanitaire ne permet pas pour le moment d'envisager l'organisation du loto et de la fête de fin d'année.

Photographe : Il est venu les jeudi 24 et vendredi 25 septembre. Les photos ont été en vente jusqu'au 02/11. Une part des recettes est encaissée par la coopérative scolaire.

6) Bilan financier de la coopérative scolaire

Présentation du bilan financier par Mme CÉRISÈRE, mandatrice de la coopérative scolaire :

- Sur l'exercice 2019/2020, 12 667,4€ ont été encaissés par les organisateurs des classes découvertes annulées à cause du Covid19 (remboursement sous 18 mois) → Prêt de 1300€ par l'OCCE
- Compte-rendu financier de l'exercice 2019/2020 : solde créditeur de 1742,18€
- Peu de sorties prévues compte-tenu des restrictions sanitaires liées au Covid19 → Privilégier les intervenants extérieurs (Journée de sensibilisation au Handicap)
- Dons des familles : 4900€ environ
- Prochaines recettes : photos de classes

7) ALAE

Présentation des projets aux membres du conseil par Mme Pain, directrice de l'ALAE :

- Rappel informations pratiques :
Les inscriptions et les changements se font cette année via le portail famille. Il est possible d'effectuer des rajouts pour les accueils du matin et du soir et la cantine le matin avant 9h.
Il n'est pas possible d'effectuer des annulations pour l'accueil du matin ou du soir, sauf pour la période du 02/11 au 30/11 : envoyer un mail à education@plaisancedutouch.fr.
Les parents délégués font remonter les nombreuses difficultés rencontrées par les parents quant à l'utilisation du portail famille. La Mairie précise que le service éducation reste à disposition des familles, sur rendez-vous, pour les aider à accomplir les démarches et a accompagné toutes les familles qui en avaient fait la demande. Un tutoriel peut également être consulté sur le portail famille.
- Rappel horaires et fonctionnement :
L'ALAE accueille les enfants de 7h30 à 8h50 le matin et de 16h30 à 18h30 le soir, ainsi que de 12h à 14h05.
Les parents peuvent déposer les enfants à l'ALAE jusqu'à 8h45 le matin, et les récupérer à partir de 16h40 le soir.
L'école a été équipée de micros qui facilitent l'appel des enfants.
- Point sur les effectifs :
Au mois de septembre, 121 enfants le matin, 326 le midi et 210 le soir en moyenne.
Au mois d'octobre, 131 le matin, 335 le midi et 220 le soir en moyenne.
- Présentation des activités proposées :
Ont été proposées des activités multisports au gymnase, un atelier handisport, des ateliers comédies musicales et théâtre, des activités manuelles, du jardinage, de la danse. Les enfants peuvent s'inscrire à deux activités au choix par semaine. Les enfants qui ne souhaitent pas s'inscrire aux activités jouent librement dans la cour.

Les parents délégués demandent que le programme des activités soit affiché sur la porte d'entrée de l'école, afin qu'ils puissent en avoir connaissance et en parler avec leurs enfants. La directrice de l'ALAE répond favorablement à cette demande.

Un exercice d'évacuation incendie a également été mené le 12 octobre par l'équipe d'animation, il s'est bien déroulé.

8) Travaux et points divers

- Nombreuses difficultés avec le portail famille : l'école regrette d'avoir eu à gérer ces difficultés d'inscription et d'être contrainte d'appeler toutes les familles qui n'avaient pas correctement effectué les démarches. *La Mairie précise que toutes les familles avaient été appelées en amont par le service éducation, mais que certaines n'avaient toujours pas fait les démarches nécessaires.*
- Manque de clés de l'école pour les enseignants : difficultés pour l'ouverture/fermeture des portails, pour l'exercice PPMS. Cela pose un problème de sécurité. *La Mairie répond que le coût serait trop important. Les barillets des portails vont être changés pour qu'ils soient tous identiques.*
- Des difficultés récurrentes apparaissent concernant le nettoyage des parties communes, l'alimentation en papier essuie-mains des différents distributeurs. Les sacs poubelles sont vidés mais pas changés. Il serait nécessaire de prévoir un nettoyage plus fréquent des toilettes de l'école. *Réponse de la Mairie : Le nettoyage des toilettes est effectué le matin avant 9h, puis à 14h. Il y a eu des difficultés d'approvisionnement en papier essuie-mains. Les sacs poubelles seront dorénavant changés quotidiennement. Le budget pour le papier essuie-mains a été multiplié par 4, celui des produits d'entretien par 2.*
- Merci d'éviter les travaux bruyants sur le temps scolaire ou, à minima, prévenir l'école.
- La bande de terre autour de la cour pose problème : boue, les enfants jouent avec la terre. Propositions : gazon synthétique, goudronnage ou plantations. *Réponse : cela fera partie des travaux proposés au budget. La Mairie a également proposé d'autres travaux au budget: la peinture des classes et la réfection des sols, la pose de placards dans les classes, le remplacement des ordinateurs, le remplacement des rideaux.*
- Les parents délégués et l'équipe enseignante insistent sur la nécessité d'entreprendre des travaux de sécurisation du parking devant l'école : proposition de tracés au sol de la limitation de vitesse, d'abaisser le panneau signalant l'école, d'implanter des passages piétons. *La mairie encourage les familles à surveiller au mieux leurs enfants sur le parking. Une étude sur la sécurisation du parking pourra être menée en lien avec la police municipale.*

Les points à l'ordre du jour ayant tous été passés en revue, la séance est levée à 20h.

Prochain conseil d'école : mardi 2 mars à 18h.

La présidente de séance
Mme Lagarrigue



La secrétaire de séance
Mme Lagarrigue

